

Travaux de la Chambre

M. le Président: A mon avis, le député de York-Ouest a fait valoir son point. La présidence estime que le ministre s'est appliqué à faire comprendre que peu importe comment on a pu interpréter ses propos, ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Jusqu'à maintenant, tel a été le résultat de l'échange. La présidence prie les députés d'être aussi prudents que possible. J'autorise le député de York-Ouest à poser une dernière question très brève.

M. Marchi: Monsieur le Président, je vais poser une question très explicite au vice-premier ministre. Pourrait-il, au nom du gouvernement, émettre un communiqué dans lequel il rétablirait les faits et il présenterait des excuses pour que les Canadiens puissent reprendre confiance dans notre politique actuelle de l'immigration qui est à la fois juste et progressiste pour nos immigrants actuels et pour ceux qui poseront le pied demain sur notre sol?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je doute qu'il se trouve un seul député à la Chambre qui oserait prétendre que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est pas la sincérité même.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je crois qu'il s'est fort bien acquitté de ses responsabilités de ministre et de député en clarifiant volontiers, en des termes très soigneusement pesés, toute interprétation erronée qu'on aurait pu donner à ses propos.

Avant de demander des excuses, j'engage le député à lire dans le hansard, demain, ce qu'a déclaré exactement le ministre car je crois qu'il a rendu compte très fidèlement, explications à l'appui, des propos que le député lui attribue et dont il donne une interprétation erronée.

Mme Cops: Ils sont enregistrés sur ruban magnétique.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suis très content de pouvoir invoquer le Règlement pour demander au leader du gouvernement à la Chambre (M. Mazankowski) de nous donner le programme de la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous poursuivons aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-18, la Loi nationale concernant les transports, puis nous étudierons le projet de loi C-19, la Loi sur les transports routiers et nous examinerons ensuite le projet de loi C-21, la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCISION PRISE PAR UN COMITÉ LÉGISLATIF EN L'ABSENCE DE DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une décision prise par le comité législatif qui étudie le projet de loi C-22.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) un ancien à la Chambre, soulève une question de privilège. Je sais que les députés tiennent à entendre cette intervention.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais soulever la question de privilège à propos d'une décision prise lors de la réunion de ce matin du comité législatif qui étudie le projet de loi C-22. Lors d'une des premières réunions de ce comité, un député gouvernemental a présenté une motion fixant à quatre députés le quorum nécessaire pour poursuivre les travaux du comité. J'ai proposé un amendement qui a été accepté, qui a fait l'objet d'un vote et qui a été approuvé, et en vertu duquel au moins un des quatre députés constituant le quorum devait être un député de l'opposition. Les deux députés de l'opposition siégeant à ce comité sont le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et moi-même.

Le comité a ultérieurement accepté une motion stipulant qu'il se réunirait cinq fois par semaine et qu'à chaque séance il entendrait trois délégations, chacune d'entre elles disposant de 45 minutes, pas plus. Le député de Richmond-Est et moi-même avons soutenu que c'était une restriction excessive, mais la motion a été adoptée.

Ce matin, le comité s'est réuni pour entendre deux délégations. Il y avait tout d'abord la délégation représentant le chapitre d'Ottawa de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Cette organisation a eu ses 45 minutes. Il y a eu ensuite la Chambre de commerce du Canada. Au bout de 40 minutes environ, le député de Cape Breton—Richmond-Est est parti. Je suis resté, et quand j'ai pensé que les 45 minutes étaient écoulées, je suis sorti. Il s'était écoulé au moins 43 minutes.

Permettez-moi de faire un tout petit retour en arrière, monsieur le Président. Hier, le comité a discuté de témoins futurs. Le député de Cape Breton—Richmond-Est a proposé que nous invitions M. Waxman, qui dirige un comité chargé de cette question à la Chambre des représentants des États-Unis, et j'ai proposé qu'on invite un représentant de l'Association américaine des retraités. J'ai dit, et cela a été accepté, que nous devrions déterminer s'il était possible de faire venir ces personnes et si nous aurions à payer leurs déplacements. Dans l'affirmative, nous pourrions essayer de voir si le comité avait les fonds suffisants. C'est là où nous en étions restés.

Comme je le disais, le député de Cape Breton—Richmond-Est a quitté le comité. Après que je suis moi-même parti en pensant que le temps accordé à la délégation s'était écoulé, le comité a adopté en l'absence des deux membres de l'opposition une motion décrétant qu'on n'inviterait pas une éventuelle délégation des États-Unis. J'estime que le fait de proposer et d'adopter cette motion alors qu'aucun des deux députés de l'opposition n'était là—et je suis l'un de ces deux députés—constitue une violation de mes privilèges de député et de membre du comité.